

**Sujet :** [INTERNET] Contribution à l'enquête publique PARC PHOTOVOLTAIQUE MONT PRES  
CHAMBORD 23août/24 septembre 2021

**De :** > frederique.lr (par Internet) <frederique.lr@orange.fr>

**Date :** 24/09/2021 à 08:10

**Pour :** ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr

Arrivé sur la commune de Mont à la fin des années 80 pour y résider , j'ai pu, dès mon arrivée être alerté et sensibilisé par la problématique d'une pollution sur le site de cette ancienne carrière où je me suis rendu à cette époque pour participer à une manifestation qui s'y tenait. C'est donc tout naturellement que je m'intéresse aujourd'hui à cette enquête publique.

Suite à la consultation des documents mis en ligne lors de cette enquête publique, et en particulier des sus cités :

"Présentation CDPENAF

#### **Géologie et pédologie.**

La partie nord de l'aire d'étude immédiate est couverte par le site BASIAS ( sol partiellement pollué (...) qui correspond à une décharge de produits non dangereux dont les ordures ménagères (OM) et les déchets industriels banals de la commune de Blois, occupant 4,7ha (fermé en 2003)

*"Nature des sols hétérogènes et méconnues du la partie nord du site".*

***Enjeu de la thématique : faible à fort (ancienne décharge)."***

#### ***"Étude d'impacts***

##### ***3-6-4 Pollution des sols***

Une étude spécifique est en cours de réalisation ; les résultats de ces expertises ne sont pas parvenus à la date de rédaction du présent document .

Cf. Chapitre 3-2-3-3 page 24

***En attente des résultats des expertises spécifiques."***

je note:

- "décharge de produits non dangereux".
- "déchets industriels banals".
- *"Nature des sols hétérogènes et méconnues du la partie nord du site."*
- *"Enjeu de la thématique : faible à fort (ancienne décharge)."*

Or, je voudrais vous dire qu' à l'occasion de la publicité faite autour du projet de centrale photovoltaïque, j'ai rencontré des personnes résidant à Mont dans la décennie précédant mon arrivée et aussi, bien avant.

Doit-on les croire lorsqu'ils vous annoncent avoir été témoins de dépôts de déchets dans ces années là, déchets provenant, entre autre, d'entreprise de VPC se débarrassant de rebuts, d'entreprises se débarrassant de produits d'hygiène ou de produits chimiques?

Doit-on les croire lorsqu'ils vous disent avoir remarqué des bidons imparfaitement enfouis présentant un dessin de tête de mort?

Que penser, quand l'un d'eux dit avoir averti le maire de l'époque de ce genre de bidon et qu'il ne s'en serait pas préoccupé ?

Il est même possible de retrouver des conducteurs d'engins ayant oeuvré pour cette décharge.

Par ailleurs, au chapitre "3-6-4 Pollution des sols", on peut lire " en attente des résultats des analyses spécifiques ".

Peut-être serait-il intéressant de se tourner vers le maire actuel de Mont (adjoint au maire de Mont à l'époque) qui occupait le poste de Directeur du CDPNE ( Comité Départemental pour la Protection de la Nature et de l'Environnement) qui pourrait peut-être vous donner quelque éclaircissements à ce sujet.

Cette enquête publique me permet donc de vous adresser mon inquiétude quant à une possible pollution des sols d'une partie de la surface dévolue à ce projet de centrale photovoltaïque. S'il est avéré que des fûts possiblement hautement toxiques ont été enfouis, je m'inquiète fortement pour la pollution générée ou possiblement générée dans le futur et qui pourrait atteindre une nappe aquifère.

Cordialement.

Régis LE ROUVREUR  
175 rue des Mardelles  
41250 Mont-près-Chambord